Nations Unies S/PV.4687

Conseil de sécurité

Distr. générale
17 janvier 2003
Français
Original: anglais

Communiqué officiel de la 4687e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège de l'Organisation, à New York, le vendredi 17 janvier 2003, à 15 h 15

Conformément à l'article 55 de l'ordre du jour provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général à la place d'un procès-verbal :

« Le 17 janvier 2003, le Conseil de sécurité, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001), a tenu à huis clos sa 4687e séance avec des représentants des pays fournissant des contingents à la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG).

Le Conseil de sécurité et les pays fournissant des contingents ont entendu un exposé de M. Joachim Hütter, Directeur de la Division de l'Europe et de l'Amérique latine du Département des opérations de maintien de la paix, et du général Kazi Ashfaq Ahmed, chef des observateurs militaires de la MONUG, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Les membres du Conseil ont eu un échange de vues constructif avec les représentants présents des pays fournissant des contingents. »

03-21488 (F) 170103 170103